

## CINEMATHEQUE SUISSE

### RAPPORT D'ACTIVITE DURANT LA PERIODE JANVIER - OCTOBRE 1949

Les ARCHIVES CINEMATOGRAPHIQUES SUISSES ayant été fermées, en juin 1948, à Bâle, ensuite de la suppression de la subvention qui leur était versée par le Gouvernement cantonal bâlois, il fut accordé à M. Claude MERRY le droit d'entreprendre des démarches afin de trouver une solution évitant leur liquidation définitive. Il lui était, en outre accordé de poursuivre les relations nouées et de prendre les dispositions nécessaires au maintien de l'activité qu'il jugerait nécessaire.

Le 3 Novembre 1948 était fondée à Lausanne la Cinémathèque Suisse. Cette association avait pour première tâche le transfert, de Bâle à Lausanne, du siège des Archives. Après de très nombreuses et fastidieuses démarches, la Municipalité de Lausanne s'était déclarée d'accord de couvrir de sa garantie l'établissement de la Cinémathèque. L'Etat de Bâle admit alors, en principe, l'idée du transfert. Avec l'appui de la Municipalité de Lausanne, il fut possible d'obtenir la garantie du Département Fédéral de l'Intérieur et du Département Politique qu'exigeait le Gouvernement Bâlois, avant de prendre une décision définitive. Il fut ensuite passé une convention entre le Gouvernement Bâlois et la Municipalité de Lausanne, au nom de la Cinémathèque, convention réglant les formalités de transfert et déterminant les conditions et responsabilités de la nouvelle institution. Ainsi, le transfert put avoir lieu, le 20 mai 1949, les actes ayant été ratifiés par M. VOGT, pour le Gouvernement Bâlois, M. LAVANCHY, pour la Municipalité de Lausanne et M. MERRY, pour la Cinémathèque Suisse.

La CINEMATHÈQUE SUISSE ne touche aucune subvention officielle. Toutefois les locaux nécessaires à son installation ont été mis gratuitement à sa disposition par la Municipalité de Lausanne. Des démarches ont été entreprises pour obtenir des Gouvernements cantonaux un appui financier. Ces démarches permettent d'espérer un fin heureuse aux demandes présentées. Certains cantons ont admis le principe d'une aide financière.

Les seules ressources actuelles proviennent des locations de film à une vingtaine d'organisations de spectateurs et d'étudiants.

Dans les six derniers mois les collections se sont enrichies d'une vingtaine de films documentaires, de trois films de long métrage. La bibliothèque a reçu 25 ouvrages. Les collections de journaux, revues, coupures de presse, photos s'enrichissent régulièrement.

Des relations ont été poursuivies avec la Cinémathèque Française, la Cinémathèque de Belgique, la Cinémathèque Tchèque, la Cineteca Italiana et le Danske Filmmuseum.

Des films de notre Cinémathèque ont participé au Festival organisé par la Cineteca Italiana à Rome et au Festival Mondial du Film et des Beaux-arts de Belgique.

Mais c'est maintenant seulement que notre Cinémathèque va pouvoir entreprendre un travail régulier qui sera facilité, dès que les locaux définitifs seront complètement aménagés.

Nous espérons qu'avec l'appui des membres de la Fédération Internationale des Archives du Film il nous sera possible de développer et d'enrichir notre institution.

Nous remercions ceux qui nous ont aidé et nous ont fait confiance pendant cette longue période d'instabilité. Ils nous ont permis d'empêcher la liquidation pure et simple des Archives Cinématographiques Suisses.

Lausanne, le 14 Octobre 1949

C. EMERY, Directeur